

# LOCATION CHAMBRES D'HÔTES FICHE DE RESERVATION

**Concerne :** Chambres d'Hôtes - BOSMAN Karel  
93 rue des Tombades - 83600 FREJUS

Je soussigné : (nom/Prénom).....

Adresse :.....

Ville : ..... Code Postal : .....

Téléphone habitation : ..... Téléphone mobile : .....

E-mail : ..... @ .....

**Nombre de personnes occupant le lieu loué :** ..... Adultes ..... Enfants

1 chambre 1 lit 2 pers.  1 chambre 1 lit 1 pers.  1 chambre 1 lit 1 pers.  1 chambre 2 lits 1 pers.

Effectuer une réservation définitive concernant la location saisonnière ci-dessus et suivant les conditions ci-après :

### Période/s concernée/s

Nuit du ..... au ..... 2008

Nuit du ..... au ..... 2008

Nuit du ..... au ..... 2008

Nuit du ..... au ..... 2008

**Prix de la location :** ..... euros, x ..... jour/s = **TOTAL** ..... Euros

Je verse ce jour à titre de réservation ferme la somme égale à 30 % du montant total de la location, soit : ..... Euros par  Mandat  Chèque et demande qu'une confirmation me soit adressée à réception de ma réservation.

**Le paiement doit être libellé à l'ordre de : BOSMAN Karel**

et adressé à :

**Daniel SAMPO**  
548, Boulevard Honoré de Balzac  
**83370 SAINT-AYGULF - FRANCE**

### **Conditions particulières :**

Les locations se font à la journée. Entrée dans les lieux à partir de 14h30 - Départ de 8h à 10h30. Des arrhes seront versées à la réservation, d'un montant de 30 % du prix de la location et sont considérées comme dédit à valoir sur le prix de la location. Le solde sera versé à l'entrée dans les lieux. Si le locataire ne règle pas le solde à son arrivée, le propriétaire disposera à nouveau des locaux sans avoir à rembourser le montant des arrhes versées.

Garantie : Une pièce d'identité sera demandée à l'arrivée. Le locataire est entièrement responsable de tout objet qu'il détériorera et de toutes dégradations, et devra procéder au remplacement de/s objet/s avant son départ ou laisser un chèque correspondant au montant des dégâts. Le propriétaire s'engage à justifier du montant nécessaire à la remise en état du logement. En cas de non-règlement amiable, c'est le tribunal d'instance du lieu de situation de la location qui sera compétent.

Date : ..... 2008

Signature (précédée de «Bon pour accord»)

***Vous remerciant de la confiance que vous m'avez accordée, je vous signale qu'il a été apporté un soin particulier à cette/ces chambre/s, afin de rendre votre séjour le plus agréable possible.***